

Les plateformes labellisées

Le CESE a labellisé 3 plateformes de pétitions en ligne à ce stade : Avaaz, Change.org et Mes Opinions.



Neutralité, protection des données, diversité des points de vue... Ces plateformes répondent aux critères de labellisation définis par le CESE.

[Consultez l'intégralité de ces critères.](#)

Les citoyens pourront désormais directement porter des sujets auprès du CESE via des pétitions lancées sur ces plateformes labellisées directement.

Une relation toujours plus directe entre le CESE et les citoyens

Avec la labellisation des plateformes de pétitions en ligne, le CESE pousse plus loin sa démarche de [veille des pétitions initiée depuis deux ans](#) et réaffirme sa volonté d'assurer un lien plus direct avec les citoyens afin de permettre aux débats portés par les citoyens de trouver un débouché institutionnel.

Depuis 2017, le CESE procède à une veille sur les plateformes de pétitions en ligne. Le principe ? Identifier des pétitions qui ne lui sont pas directement adressées ou qui ne remplissent pas les conditions légales de saisine automatique du CESE (500 000 signatures papier) mais sur lesquelles il serait susceptible de s'autosaisir dès lors qu'il considère que la pétition exprime une attente légitime qui rentre dans son champ de compétences.

Le CESE, avec son comité de veille, a décidé d'aller directement là où les citoyens s'expriment. Il s'agit d'un dispositif inédit au sein d'une assemblée constitutionnelle.

Au total, à ce jour, 26 pétitionnaires, porteuses et porteurs de 19 pétitions ont été auditionnés depuis deux ans, ce qui représente plus de 5 600 000 signatures en cumulé. 5 avis ont été adoptés par le CESE dans le cadre de la veille des pétitions : « Les déserts médicaux », « Vieillir dans la dignité », « La fin de vie », « Les personnes vivant dans la rue, l'urgence d'agir », « Fractures et transitions : réconcilier la France ».

LES PÉTITIONS AU CESE

depuis 2017



1

comité de veille qui se réunit
tous les mois et demi



26

pétitionnaires auditionnés



19

pétitions traitées

PLUS DE

5

millions de signatures



5

avis adoptés par le CESE



Thèmes traités :

- déserts médicaux
- fin de vie
- grande pauvreté
- souffrance animale
- vieillir dans la dignité

Aujourd'hui, le CESE décide d'aller plus loin en labellisant 3 plateformes de pétition.

Le label, à quoi ça sert ?

Désormais, les citoyens pourront directement interpeller le CESE via des pétitions publiées sur ces plateformes. Le Conseil pourra rapidement détecter les pétitions qui concernent son champ de compétence et décider ou non de se saisir du sujet.

Toutes ces pétitions seront visibles et répertoriées sur les sites labellisés. Le CESE s'engage à prendre connaissance de toutes, avec autant d'attention, qu'elles mobilisent des centaines de milliers de signatures (signaux forts) ou seulement quelques-unes (signaux faibles).

Avec cette labellisation, la troisième assemblée de la République, assemblée consultative, se donne les moyens de faire résonner encore davantage la parole citoyenne.

PÉTITIONS AU CESE

Pourquoi un label ?



3

sites de pétitions en ligne labellisés :
Change.org, mes Opinions, Avaaz

25

critères de labellisation définis par
le CESE (diversité des points de vue,
protection des données, gratuité, etc).

Pétition

Désormais, **les citoyens peuvent directement adresser leurs pétitions au CESE via ces plateformes.**

Le Conseil pourra rapidement détecter les pétitions qui concernent son champ de compétence et décider ou non de se saisir du sujet.



Toutes ces pétitions seront visibles et répertoriées sur les sites labellisés. **Le CESE s'engage à prendre connaissance de toutes, avec autant d'attention, qu'elles mobilisent des centaines de milliers de signatures** (signaux forts) **ou seulement quelques-unes** (signaux faibles).



lecese.fr | loeilducese.fr